

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Déposé par :

David Santarossa

Professeur à la TÉLUQ

Spécialiste en formation à l'enseignement du cours Culture et citoyenneté québécoise

CRC-022M

Consultation générale

Planification immigration

au Québec 2026-2029

VERSION RÉVISÉE

Résumé

Le présent mémoire vise à relayer une préoccupation majeure exprimée par les enseignants : la gestion de la diversité et l'intégration des élèves issus de l'immigration représentent des défis croissants dans le réseau scolaire, particulièrement à Montréal. Loin de remettre en question l'apport des personnes immigrantes, ce mémoire plaide pour une meilleure synchronisation entre les seuils d'immigration et la capacité réelle d'accueil de nos institutions. Il souligne la nécessité de renforcer la francisation, de maintenir un espace civique commun et de clarifier le rôle de l'école dans la transmission des valeurs québécoises. Il propose aussi une réduction considérable des seuils d'immigration et des investissements structurants en éducation et en culture. L'objectif est de favoriser une intégration durable, respectueuse à la fois des nouveaux arrivants et de la société d'accueil.

Introduction

Dans le cadre de mes fonctions de professeur à l'Université TÉLUQ, je suis responsable de la formation des futurs enseignants appelés à dispenser le cours Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) au primaire.

Or, dans un des travaux, les étudiants, qui enseignent déjà, car ils sont tous des enseignants non légalement qualifiés, doivent présenter les défis qu'ils vivent au quotidien dans la classe. Au fil des travaux corrigés, un constat revient avec insistance : la gestion de la diversité constitue l'un des principaux défis pour les enseignants. Ce mémoire vise notamment à relayer cette préoccupation en montrant comment une planification réaliste et cohérente de l'immigration peut soutenir le système éducatif québécois dans sa mission.

Le rôle du cours Culture et citoyenneté québécoise dans l'intégration

Comme son nom l'indique, le programme Culture et citoyenneté québécoise vise à préparer les élèves à l'exercice de la citoyenneté québécoise. Pour ce faire, le programme entend notamment construire une culture publique commune au sein de la société

québécoise. Cette culture publique repose sur le partage de repères historiques, politiques, sociaux et linguistiques, permettant aux élèves de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et d'y prendre part de manière active. Elle s'appuie notamment sur la reconnaissance de l'héritage culturel du Québec, transmis entre autres par ses institutions démocratiques, ses traditions de lutte pour les droits et libertés et son ancrage dans la langue française.

Par ailleurs, le cours promeut l'État laïque, en rappelant que le Québec a fait le choix de séparer les institutions politiques et religieuses, afin de garantir l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, quelles que soient leurs convictions personnelles. Cette laïcité de l'État ne signifie pas l'effacement des croyances, mais bien leur non-ingérence dans les décisions et services publics, afin d'assurer un espace commun neutre, juste et inclusif.

Le défi, cependant, réside dans l'écart entre les intentions du programme et la réalité quotidienne de la classe, particulièrement, mais pas uniquement, dans les milieux où la diversité culturelle et linguistique est marquée.

Les défis concrets rapportés par les enseignants en formation

Dans le cadre de mes activités d'enseignement à la TÉLUQ, plusieurs étudiants m'ont fait part de situations concrètes qui témoignent des tensions vécues sur le terrain lorsqu'il est question d'intégration, de diversité et de transmission des valeurs québécoises. Ces témoignages mettent en lumière des enjeux fondamentaux que la planification de l'immigration ne peut ignorer si l'on souhaite assurer la cohésion sociale à travers l'école. Ces défis ont aussi été documentés par bon nombre d'articles scientifiques (Kharchi & Koubeissy, 2023).

D'abord, plusieurs enseignants expriment une ambiguïté quant au rôle de l'école en matière d'intégration. Une étudiante m'a confié son malaise face à une discussion en classe où des élèves, influencés par leur contexte familial, l'ont interrogée sur la légalité de la polygamie au Québec. Certains lui ont demandé pourquoi l'État ne permettait pas, comme dans leur pays d'origine, d'avoir plusieurs épouses. Cette étudiante craignait qu'au fil de la discussion elle impose une norme culturelle strictement québécoise. Nous retrouvons fréquemment cette ambiguïté lorsqu'il est question de l'éducation à la sexualité, alors que plusieurs parents s'opposent frontalement à son enseignement en classe, notamment pour des raisons religieuses (Goudreault, 2024). Ces exemples sont représentatifs d'une hésitation de la part des enseignants et ceci témoigne d'un déficit d'outillage, mais aussi d'un flou institutionnel quant à ce qui relève de l'accueil de la diversité et de l'affirmation des principes fondamentaux du Québec.

Un autre élément que plusieurs enseignants soulignent est que beaucoup d'élèves, parfois même la majorité, ne parlent pas français à la maison. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de contrôler les pratiques familiales ni d'intervenir dans la sphère privée. Cependant, cette donnée doit être vue comme un indicateur important de la vitalité linguistique et des défis que pose la transmission du français comme langue commune. Si l'école est le principal lieu de contact avec la langue française, elle porte alors une charge disproportionnée dans le processus d'intégration linguistique — une situation qui exige des ressources, des stratégies ciblées, mais surtout une cohérence entre immigration, éducation et culture publique commune. Il faut aussi souligner que plusieurs enseignants me confient qu'en raison des défis importants de francisation, même dans les classes régulières, il n'est pas rare de mettre de côté l'éducation à la citoyenneté québécoise. En effet, lorsque les besoins sont criants, des enseignants préfèrent privilégier les matières de base comme le français et les mathématiques plutôt que le cours de Culture et citoyenneté québécoise.

Pourtant, la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*, adoptée sous le gouvernement actuel, est claire : elle reconnaît « la culture québécoise en tant que culture commune et vecteur de cohésion sociale; une culture dont la langue française est le principal véhicule et qui permet l'intégration à la société québécoise des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles. » Cette orientation suppose non seulement la transmission d'un socle commun, mais aussi des conditions concrètes de mixité sociale et linguistique. Or, plusieurs données récentes vont à l'encontre de cet idéal. En 2024, La Presse rapportait que plusieurs écoles secondaires dites « multiethniques » étaient en réalité de plus en plus homogènes sur le plan ethnoculturel, créant ainsi des silos culturels involontaires. Cette absence de mixité freine les interactions entre élèves francophones et allophones, limitant ainsi les occasions d'intégration réelle.

Ces observations, issues directement du terrain, et en cohérence avec plusieurs études, montrent à quel point il est urgent de mieux arrimer les politiques d'immigration aux objectifs éducatifs en matière d'intégration. L'école peut jouer un rôle déterminant dans l'intégration, mais seulement si la demande en service rend l'intégration possible.

Quelques éléments pour adoucir et éclaircir le débat

Avant d'aborder de front ma proposition concernant la planification de l'immigration au Québec, certains éléments méritent quelques éclaircissements.

Premièrement, devant les différentes réalités mentionnées précédemment, il devient nécessaire de redéfinir les termes de « majorité » et de « minorité » à l'aune des réalités québécoises (Tétreault, 2022). Ce que l'on nomme généralement la « majorité » — c'est-à-dire les Québécois d'origine canadienne-française — constitue en réalité une minorité

culturelle et linguistique à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord. Ce statut minoritaire a des conséquences profondes sur sa capacité à maintenir sa langue et sa culture. En revanche, ce que l'on désigne comme des « minorités » au Québec — notamment les communautés issues de l'immigration récente — peuvent, dans certains quartiers de Montréal, représenter la majorité dans les écoles ou les services de garde. Dans le monde anglo-saxon, il est même de plus en plus fréquent de parler de « *global majority* » à la place de « minorité visible », car ceux qui font partie des « minorités » en Occident sont en réalité majoritaires dans le monde, contrairement à la culture québécoise. Ces changements démographiques appellent à une réflexion urgente sur la façon dont les politiques d'intégration et de francisation sont conçues. On ne peut plus se contenter d'une lecture binaire majorité/minorité : il faut plutôt reconnaître la vulnérabilité culturelle de la majorité historique francophone, tout en tenant compte des dynamiques locales où les minorités peuvent devenir localement majoritaires. Cette clarification conceptuelle est indispensable pour mettre en place des politiques d'équité véritable, qui tiennent compte non seulement du nombre, mais aussi du pouvoir culturel et linguistique des groupes en présence.

Deuxièmement, dans le débat public entourant l'immigration, une confusion fréquente nuit à la sérénité des échanges : celle qui consiste à confondre les personnes immigrantes avec le phénomène de l'immigration lui-même. Cette confusion mène à la personnalisation du débat, alors que ce dernier devrait demeurer une discussion sur des orientations collectives, des choix politiques et des capacités institutionnelles. Critiquer certaines politiques migratoires ou remettre en question les seuils d'immigration ne revient aucunement à critiquer les personnes qui immigrent ni à mettre en doute leur dignité, leurs droits ou leur contribution à la société québécoise. Il s'agit plutôt d'un exercice de responsabilité collective qui vise à réfléchir à la manière dont l'immigration peut s'inscrire dans un projet national cohérent.

De nombreuses personnes immigrantes s'intègrent avec succès, s'attachent au Québec et en deviennent des acteurs à part entière. Mais cela ne doit pas empêcher de poser des questions légitimes sur le volume, le rythme, la répartition géographique ou les critères de sélection de l'immigration. Refuser ce débat revient à se priver des outils nécessaires pour ajuster nos politiques à la réalité. C'est précisément parce que les personnes immigrantes méritent des conditions d'accueil dignes et efficaces qu'il faut s'interroger sur notre capacité réelle à bien les intégrer, à leur transmettre la langue française, la culture, et à les inclure à la société québécoise. Cette nécessité et cette responsabilité en ce qui concerne l'intégration sont d'ailleurs inscrites dans la loi. En effet, l'article 88.9 de la *Charte de la langue française* indique que :

« À titre de langue commune de la nation québécoise, le français est notamment:

- 1° la langue d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes leur permettant d'interagir, de s'épanouir au sein de la société québécoise et de participer à son développement;
- 2° la langue de la communication interculturelle qui permet à tous les Québécois de participer à la vie publique dans cette société;
- 3° la langue permettant l'adhésion et la contribution à la culture distincte de cette nation. »

Distinguer entre l'immigration comme politique publique et les immigrants comme individus est donc une condition essentielle à un débat serein et constructif. Cela permet de sortir des jugements moraux et des postures idéologiques, pour entrer dans une réflexion lucide sur le bien commun, où les intérêts des personnes immigrantes et de la société d'accueil sont pensés ensemble, et non opposés.

Troisièmement, il est essentiel dans le débat public d'utiliser l'expression « diminution des seuils d'immigration » plutôt que celle, souvent imprécise, de « diminution de l'immigration ». Réduire les seuils ne signifie pas que l'immigration cesse ou même qu'elle diminue en valeur absolue. Cela signifie seulement que le nombre de personnes admises annuellement par le Gouvernement du Québec serait revu à la baisse. Or, même avec des seuils réduits, la proportion de personnes immigrantes au sein de la population québécoise continuera d'augmenter en raison des effets cumulés de l'immigration passée. Utiliser les bons termes permet de sortir d'une logique binaire ou alarmiste : il ne s'agit pas de fermer les portes à l'immigration, mais de mieux synchroniser la capacité d'accueil du Québec avec ses ressources linguistiques, scolaires et institutionnelles afin d'assurer une intégration réussie.

Quatrièmement, le maintien d'un espace civique commun est indispensable pour que le cours Culture et citoyenneté québécoise remplisse sa mission. Ce cours ne vise pas uniquement à exposer les élèves à la diversité culturelle ou à encourager la tolérance : il a notamment pour objectif de construire une culture publique commune et de transmettre des repères communs. Or, sans un espace commun, le cours risque de devenir un simple exercice rhétorique. La transmission de valeurs communes dans un espace fragmenté, où les groupes culturels vivent en parallèle, devient alors inefficace, voire source d'incompréhension. Un tel scénario minerait à la fois la légitimité du programme Culture et citoyenneté québécoise et la capacité de l'école à jouer son rôle d'intégration sociale.

Cinquièmement, la notion de « capacité d'accueil » est parfois contestée, car elle semble difficile à quantifier avec précision. Certains soutiennent qu'il s'agit d'un concept flou, sans fondement scientifique rigoureux et qu'aucun seuil objectif ne permettrait de déterminer à partir de quand une société ou une institution est « saturée ». Pourtant, poser la question de la capacité d'accueil, c'est poser une question fort simple : est-ce qu'un élève immigré est *réellement* accueilli et intégré au Québec lorsqu'il entre dans une école

où la majorité des élèves sont, comme lui, issus de l'immigration¹ ? Selon le *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal*, en 2022, c'était le cas pour 219 écoles sur 447 sur l'Île de Montréal. À force d'éviter la question de la capacité d'accueil, on risque de glisser vers une image fantasmée de l'intégration où celle-ci est censée se produire naturellement avec le temps, sans tenir compte des conditions concrètes de la vie scolaire. Or, une intégration réussie nécessite des interactions, de la mixité, des repères partagés — bref, un environnement structuré où la rencontre entre les élèves issus de l'immigration et la société d'accueil est rendue possible.

Considérant tous les éléments de ce mémoire et face aux défis complexes que soulève l'intégration des nouveaux arrivants, notamment dans les domaines éducatifs, le statu quo est manifestement intenable. Devant un tel défi, il est tentant de poser le problème en termes de choix exclusifs : faut-il agir sur l'offre ou sur la demande ? Devons-nous, d'un côté, accroître notre capacité d'accueil en investissant massivement dans la francisation, l'intégration à la nation québécoise, les infrastructures scolaires et la vie culturelle partagée ? Ou bien, d'un autre côté, devons-nous limiter la pression sur nos institutions en réduisant les seuils d'immigration pour permettre une intégration plus fluide et durable ?

Le Gouvernement du Québec doit refuser cette fausse dichotomie. Il ne s'agit pas de choisir entre l'intégration et la modulation des seuils, mais de reconnaître que ces deux leviers sont complémentaires et indissociables. Réduire considérablement les seuils d'immigration permettrait de ralentir le rythme des arrivées et ainsi de donner un répit aux institutions éducatives qui sont déjà sous pression. Ce temps gagné doit être mis à profit pour renforcer les mécanismes d'intégration linguistique et culturelle, non seulement dans une perspective de service, mais dans une perspective nationale : pour que chaque nouvel arrivant puisse non seulement s'installer, mais véritablement participer à la société québécoise et y trouver sa place.

À cette fin, je recommande :

1. De réduire considérablement les seuils d'immigration de manière à soutenir la capacité d'accueil du réseau scolaire.
2. D'investir massivement en francisation et en intégration culturelle, notamment à travers le financement d'activités culturelles communes en milieu scolaire.
3. De soutenir explicitement les enseignants dans leur rôle de transmission des repères communs, notamment en clarifiant les attentes en lien avec le programme

¹ Selon le *Portrait*, « Pour être considéré comme étant issus de l'immigration, il faut que l'élève et au moins un de ses parents soient nés à l'extérieur du Canada ou que le père et la mère de l'élève soient nés à l'extérieur du Canada. »

Culture et citoyenneté québécoise et la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*.

Bibliographie

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal. (2023). *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal*.

Goudreault, Z. (2024). *Quand l'éducation à la sexualité se transporte en Cour supérieure*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/justice/823630/quand-education-sexualite-transporte-cour-superieure>

Leduc, L. (2024, janvier 22). Écoles secondaires de Montréal : De plus en plus homogènes. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-01-22/ecoles-secondaires-de-montreal/de-plus-en-plus-homogenes.php>

Kharchi, Z. & Koubeissy, R. (2023). Regard sur des défis scolaires en contexte de diversité ethnoculturelle et perspectives de développement. *Enfance en difficulté*, 10. <https://doi.org/10.7202/1108078ar>

Québec. (2025). *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* (L.Q. 2025, chapitre 13). Éditeur officiel du Québec.

Tétreault, A. (2022) *La nation qui n'allait pas de soi. La mythologie politique de la vulnérabilité du Québec*. Montréal, VLB, 256 p.